Envoyé en préfecture le 02/08/2019

Reçu en préfecture le 02/08/2019

Publié le

ID : 069-266910413-20190802-CCAS 2019DC0058-AU

Contrat de cession

ENTRE:

Association « Bulle De Zic » Adresse : 1 place Bir Hakeim 69003 LYON Représentée par Lou Nugues en qualité de Présidente Siret:83938449200014 Code ape : 9001Z

ET: CCAS de Corbas Place Charles Jocteur 69960 Corbas représenté par son président Monsieur Talbot Jean Claude

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Silène Gayaud, artiste musicienne et conteuse présentera un spectacle jeune public .

Nom du spectacle : Bulle De Zic

Cette prestation sera ensuite suivie d'un atelier de fabrication d'instrument de musique.

L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition de la salle. Adresse : Relais assistants maternels 18D rue des marroniers 69960 Corbas

Article 1 : Objet

L'ASSOCIATION s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après le spectacle susnommé, sur le lieu précité.

Le spectacle aura lieu le :

Mardi 1 octobre 2019 en matinée suivis d'un atelier de fabrication d'instruments de musique

Envoyé en préfecture le 02/08/2019

Reçu en préfecture le 02/08/2019

Publié le

ID: 069-266910413-20190802-CCAS 2019DC0058-AU

arrivée de l'artiste Silène Gayaud à 8H pour installation. Durée du spectacle : 40 min Durée de l'atelier : 30 min

Article 2 : Obligation de l'association

Elle fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. Il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle. Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale, tous les éléments nécessaires à sa représentation.

Article 3 : Sécurité L'ORGANISATEUR se porte garant du matériel technique avant pendant et après le spectacle. L'ASSOCIATION est tenue de couvrir tous ses membres par une assurance ainsi que les objets lui appartenant ou appartenant à ses membres.

Article 4 : Tarif de prestations

L'ORGANISATEUR s'engage à verser à l'ASSOCIATION en contre partie de ce qui précède la somme de 350 euros T.T.C sans exonération .

La somme allouée par l'ORGANISATEUR ne sera pas redistribuée aux bénévoles de l'association qui ne perçoivent aucun salaire de leur activité au sein de l'association mais elle représente le remboursement des frais engagés pour l'organisation du spectacle.

Le paiement se fera par chèque bancaire à l'ordre de l'association « Bulle De Zic » ou par virement bancaire.

Adresse de facturation : Lou Nugues 1 place Bir Hakeim 69003 LYON

Fait, Á, le

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Pour l'Organisateur

Pour Le CCAS

Envoyé en préfecture le 02/08/2019

Reçu en préfecture le 02/08/2019

Publié le

ID : 069-266910413-20190802-CCAS_2019DC0058-AU

Madame la Présidente

Monsieur le Président

Lou Nugues

Jean-Claude Talbot

lu et approuvé

